

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (ASSOCIATIONS) N°

ENTRE LES SOUSSIGNES, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de CIVRIEUX, représentée par Monsieur Gérard PORRETTI, loue la Salle Polyvalente à :

ASSOCIATION :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Tél :

ADRESSE MEL :

TYPE DE MANIFESTATION :

1) La période de mise à disposition location de la salle est fixée :
du..... à hmn, au àhmn (*).

2) La période d'occupation **avec les participants** de la salle est fixée :
du..... à hmn, au àhmn

Location vaisselle (gratuit) Option Ménage (90 €)

2) Le locataire atteste sur l'honneur qu'il a effectué les déclarations :

- à son assurance
- de demande d'ouverture de débit de boissons

3) Le locataire reconnaît avoir lu le règlement intérieur, reconnaît l'avoir signé et s'engage à le respecter.

4) Coupure du son et de la musique pour les fêtes associatives à 2 heures du matin.

5) **UN ÉTAT DES LIEUX INITIAL** sera dressé avec M/Mme représentant de la commune lors de la remise des clés,

Le à h mn, à la salle polyvalente, **à préciser avec la mairie** (*).

(*) Jours et horaires donnés à titre indicatif. Il se peut que pour des impératifs d'organisation, les jours et horaires initialement prévus soient modifiés. Le locataire sera alors prévenu suffisamment à l'avance.

6) **UN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION** sera dressé avec M/Mme, représentant de la Commune lors de la restitution des clés le à h mn (**à préciser avec la mairie**).

7) CONTRAT ET REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire se déclare d'accord avec les conditions du contrat et du règlement intérieur.

Il signe les deux exemplaires du contrat, le règlement intérieur, et les retourne à la Mairie.

Dès réception, la Mairie retournera au locataire une copie dûment signée par le Maire de la Commune de Civrieux.

A CIVRIEUX, le

« COUPURE DU SON ET DE LA MUSIQUE
À 2 HEURES » (mention manuscrite)

.....

« LU ET APPROUVÉ » (mention manuscrite)

.....

SIGNATURE DU LOCATAIRE :

A CIVRIEUX, le

SIGNATURE DU MAIRE